

AFP (26/10/10)

Rénovation des halles: rejet du recours en référé de M. Legaret PARIS, 26 oct 2010

Le tribunal administratif de Paris a rejeté lundi le recours en référé de Jean-François Legaret, maire UMP du 1er arrondissement, contre le deuxième permis de démolir du jardin des halles, a annoncé mardi la mairie de Paris dans un communiqué. Selon la mairie, le tribunal administratif "a estimé qu'aucun des motifs juridiques invoqués n'était fondé et de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité du permis de démolir". La Ville de Paris "se réjouit de cette décision, qui confirme les décisions antérieures du tribunal administratif suite aux multiples recours contre l'opération reconnue d'utilité publique par le préfet de la région Ile-de-France en date du 8 juillet 2010". Cette décision "permet à la ville de poursuivre selon le calendrier prévu l'opération, désormais entrée dans sa phase opérationnelle", indique le communiqué. M. Legaret avait mené plusieurs actions en justice, notamment une requête en référé-suspension contre le permis de démolir les constructions en émergence et les "élévages" (monticules abritant des équipements techniques) du jardin des halles, délivré le 27 juillet à la ville de Paris par la directrice de l'urbanisme de la ville. eb/sm/cgd AFP